



Le gouvernement camerounais annonce la gratuité des manuels scolaires dans les écoles de l'enseignement primaire public dès la rentrée scolaire de 2018.

Cette information a été rendue public par le premier ministre dans une circulaire signée le 23 novembre 2017, Philémon Yang, a annoncé, qu'à compter de l'année scolaire 2018-2019, l'Etat camerounais va garantir la gratuité des manuels scolaires dans les écoles de l'enseignement primaire public.

Le premier ministre explique dans cette circulaire que la gratuité des livres concerne les matières ci-après : français, anglais, éducation à la citoyenneté, mathématiques et informatique. Cette mesure gouvernementale cible essentiellement les régions Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est. Dans cette veine, l'Etat veillera à l'allègement de la fiscalité sur les intrants de production locale des livres et manuels scolaires.

La durée de validité du livre sera désormais de six ans. « Dans le respect des spécificités de chaque sous-système éducatif, toute discipline inscrite au programme officiel doit être dispensée sur toute l'étendue du territoire national, au moyen d'un seul manuel scolaire pour chaque matière. Seul cet ouvrage doit être utilisé par les apprenants pour la matière considérée », précise le Premier ministre. Il promet ainsi mettre fin au changement des manuels qu'on observait à chaque rentrée scolaire.

Par ailleurs, le site d'information Investir au Cameroun nous renseigne que les pouvoirs publics ont pris l'engagement de promouvoir la lecture et l'utilisation du livre et du manuel scolaires, en veillant non seulement à impliquer les collectivités territoriales décentralisées (bibliothèques municipales, etc.), mais aussi à favoriser la digitalisation desdits outils didactiques (bibliothèques numériques).